



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 14 juin 2022

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	15

Date de la convocation : 09 juin 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 09 juin 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le quatorze juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du neuf juin 2022, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents : Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric et Madame SAHUT Géraldine.

Absents excusés :

Madame TALBOT Christine a donné pouvoir à Monsieur BRUNG Michel.

Monsieur TOUTAIN Éric

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Monsieur BRUNG Michel.

Madame LECOQ Annie a été nommée secrétaire de séance.

2022/57 – FIXATION DU PRIX DE REVENTE DE PAILLAGE

Madame le Maire indique que la commune dispose actuellement d'une quantité importante de paillage (environ 2 semi-remorques de 38 tonnes).

Madame le Maire propose de revendre ce paillage par godet (environ 250 litres) à raison de 10 € par godet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix pour et 3 abstentions (Monsieur BRUNG, Madame TALBOT et Monsieur ZEDDE), DÉCIDE de revendre le paillage à hauteur de 15 € pour un godet (équivalent à environ 250 litres) et à 30 € pour 3 godets (équivalent à environ 750 litres).

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE

